S.E.L.A.R.L.U. CHRISTOPHE SADDE

6 février 2024, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 5 décembre 2023, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique de la société civile professionnelle « SCP GUILHEM ET CHRISTOPHE SADDE, commissaires-priseurs judiciaires associés », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Dijon (Côte d'Or), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « CHRISTOPHE SADDE COMMISSAIRE DE JUSTICE »

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
Christophe SADDE

{post-content}

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)